

Zeitschrift: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 958

Rubrik: Initiatives des Alpes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La naissance d'une identité

(cfp) Deux initiatives viennent d'être lancées pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit. La première, à Uri, invite le canton à faire usage de son droit d'initiative cantonal en faveur d'un texte identique à celui de l'initiative populaire fédérale lancée par quarante-deux personnalités des cantons alpins (Grisons, Tessin, Uri et Valais). Ces initiatives revendiquent le transfert de la route au rail du trafic des marchandises à travers la Suisse et le blocage au niveau actuel de la capacité des routes de transit dans la région alpine.

Le texte proposé à la signature ne fait pas l'unanimité des protecteurs de la nature, en particulier au sein de l'Association suisse des transports (AST). L'Action nationale, en revanche, a décidé d'appuyer cette démarche.

L'initiative uranaise a déjà pratique-

ment abouti puisqu'elle avait réuni 3000 signatures deux mois à peine après son lancement.

Les Alpes et la politique

Il est intéressant de noter que dans la Communauté européenne certains critiquent le nationalisme des Etats membres qui ont interdit à la Commission, jusqu'en 1987, de traiter la question de la traversée des Alpes avec la Suisse et l'Autriche, alors que l'évolution de la situation et ses «dangers» étaient faciles à prévoir. Mais les Alpes intéressent depuis longtemps les hommes politiques, même si la tentative de 1945 de constitution d'une Confédération démocratique alpine antiprussienne et chrétienne a échoué. Ce nouvel Etat, avec capitale à Salzbourg, aurait été composé de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg. L'identité alpine semble pourtant bien exister, notamment depuis la création de l'ARGE-ALP, communauté de travail des pays alpins réunissant des régions allemandes et autrichiennes, ainsi que le canton des Grisons (voir DP 842). Depuis la mise sur pied de cette organisation en 1972, la structuration politique de l'arc alpin se poursuit: 1978: constitution, sur le même modèle qu'ARGE-ALP, d'ADRIA pour les Alpes orientales, comprenant notamment les républiques yougoslaves de Slovénie et de Croatie.

La même année, réunion à Lugano d'une conférence sur l'avenir de l'arc alpin, sous les auspices du Conseil de l'Europe.

1982: constitution de la COTRAO (Communauté de travail des cantons et régions des Alpes occidentales). Les cantons de Vaud, du Valais et de Genève en font partie.

1988: réunion, en Autriche, du Groupe de travail des socialistes de l'arc alpin (Allemagne, Autriche, Italie et Suisse) pour se pencher sur le rôle de cet arc comme château d'eau de l'Europe, sur les dangers écologiques qui le menacent et sur les mesures à prendre pour le protéger.

1989: réunion, en Bavière, des représentants des groupes parlementaires conservateurs de la région alpine pour étudier les problèmes spécifiques de la région. La délégation suisse de cinq personnes comprend le conseiller national Vital Darbellay, président du groupe PDC des Chambres fédérales. Le Liechtenstein est représenté à cette réunion par les délégués des deux partis gouvernementaux.

La Convention des Alpes

L'automne prochain, sur invitation de l'Allemagne fédérale, une conférence des ministres de l'environnement des pays alpins et de la Communauté se réunira à Garmisch-Partenkirchen. C'est le début d'une série de conférences qui devraient aboutir à la signature d'une Convention sur les Alpes, qui ne se limiterait pas à la protection de l'environnement. Le débat sur le transit alpin n'est en effet qu'un problème parmi de nombreux autres.

La construction de l'Europe ne se fait pas seulement à Bruxelles. ■

TRANSPARENCE POLITIQUE

Et les candidats...

Le Grand Conseil zurichois vient d'adopter une modification de sa loi d'organisation: à l'avenir les députés devront indiquer leur activité professionnelle, leurs responsabilités dans des sociétés, établissements et fondations de droit public et privé suisse et étranger, leur fonction de direction et de conseil dans des groupes et organisations d'intérêts, leur participation à des commissions et à d'autres organes de la Confédération, du canton et des communes. Ces données seront consignées dans un registre public.

Un postulat à Bâle-Campagne et une motion à St-Gall viennent d'être déposés sur le même sujet.

Ces propositions reprennent les dispositions existantes au niveau fédéral. Ce souci de transparence est positif mais on peut se demander s'il ne devrait pas déjà porter sur les candidats à la députation et non seulement sur les députés élus. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

La coopérative Radio Jura 2000 a été dissoute. Fondée en 1983, elle avait créé la radio régionale *Fréquence Jura*. Suite à des difficultés financières, elle avait procédé à un assainissement et *Fréquence Jura* avait été reprise par une société anonyme.

Libération, le grand quotidien français, participe à la création d'un grand centre d'impression. Dans quelques mois le journal paraîtra en couleurs sur 32 des 80 pages prévues.

L'essoufflement constaté, il y a quelques années, chez l'hebdomadaire *Weltwoche*, semble oublié. Le récent contrôle du tirage a permis de constater que la barre des 100'000 exemplaires est de nouveau passée (103'949) alors que le tirage était de 93'944 exemplaires en 1983.